

Communiqué de presse

25 mars 2009 – Une convention d'engagement volontaire pour les infrastructures routières

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, une convention d'engagement volontaire impliquant les principaux acteurs de la conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voirie et espace public urbain a été signée ce jour.

Par cette convention, les entreprises de **terrassement** et de **construction routière**, en lien avec leurs partenaires (Assemblée des Départements de France et Syntec Ingénierie), sous l'égide de la FNTP et de leurs syndicats professionnels, s'engagent à :

- **réduire de 33% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020** (10% et 6% dès 2012, respectivement pour les entreprises de construction routière et de terrassement) et réduire la consommation d'énergie grâce à des progrès sur les transports, les unités industrielles et les produits routiers,
- **réemployer ou valoriser 100% des matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers de terrassement** à l'horizon 2020 et préserver les ressources non renouvelables, notamment par l'accroissement du recyclage des excédents et déchets de chantiers, et par l'augmentation du taux de réutilisation des matériaux bitumineux issus de la déconstruction routière (de 20% aujourd'hui à **60%** en 2012),
- **réduire de 50% la consommation d'eau** notamment sur les chantiers de terrassement,
- **préserver la biodiversité et les milieux naturels** par la diffusion de recommandations et de méthodologies vers les entreprises,
- Créer, dès fin 2009, un « **Eco-comparateur** » commun aux entreprises et validé par l'ADEME,
- **améliorer encore la sécurité** des usagers, des riverains et des personnels travaillant sur chantier,
- créer l'instance partenariale de référence en matière de conception, de construction, d'entretien et d'exploitation des routes et des infrastructures de transport en participant activement à la création de **l'Institut Français de la Route et des Infrastructures de Transport** à partir d'instances existantes tel que le CFTR.

Les entreprises de terrassement et de construction routière sont convaincues que le Grenelle de l'environnement constitue pour elles un défi maîtrisé autant qu'un **formidable booster d'innovation**.

Pour ce faire, la profession a demandé à l'État :

- de **renforcer sa politique d'innovation routière** en assurant des expérimentations sur chantiers, participer à la refonte de la doctrine technique et en assurer la promotion auprès des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvre,
- de prévoir systématiquement, dès 2010, dans ses appels d'offre de marchés de travaux, la possibilité de **variantes** permettant le réemploi des matériaux, de leur recyclage ou de la valorisation de déchets ; d'accélérer les procédures administratives d'autorisations d'ouvertures d'emprunts liés aux projets ; de transmettre l'ensemble des informations relatives à la biodiversité et aux continuités écologiques et inviter les collectivités locales, avec l'appui de l'ADF, à faire de même.

Le respect de ces objectifs nécessitera le **soutien des maîtres d'ouvrage publics** qui représentent 70% du volume d'activité de la profession. A ce titre, l'engagement dans cette démarche de l'ADF et de Syntec est un réel gage de succès. Un **bilan annuel des actions et des résultats obtenus** au plan national comme local par les signataires, sera établi conjointement et rendu public.

Signataires de la profession : Patrick Bernasconi, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), Xavier Lepercq, Président de l'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française (USIRF), Michel Lallement, Président du Syndicat Professionnel des Terrassiers de France (SPTF) et

Signataire, partenaire de la profession : Alain Bentejac, Président de la Fédération Syntec-Ingénierie.

Signataires de l'État et des Collectivités Territoriales : Jean-Louis Borloo, Ministre d'État, Ministre de l'Écologie de l'Énergie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT), Chantal Jouanno, Secrétaire d'État chargée de l'Écologie et Claudy Lebreton, Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF).

Contacts presse : Jean-Christophe GOUX-REVERCHON (FNTP) : 01 44 13 31 15 – Pierre de THÉ (USIRF) : 01 44 13 32 85 – Sébastien PERRUCHOT (SPTF) : 01 44 13 31 44